

L'ajournement

les augmentations inflationnistes sont demeurées peu élevées. Cependant, le volume des expéditions a été largement sous-estimé et cette sous-estimation a nécessité des ajustements de paiements conformément à la formule contenue dans la loi. Nous reconnaissons les problèmes actuels auxquels font face les producteurs face à la disponibilité de l'argent comptant, et c'est pourquoi nous apportons des amendements à la Loi sur les avances de paiement et la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest. Il n'y a aucune manière de résoudre les problèmes soulevés par le député de Portage—Marquette (M. Mayer) sans amender la Loi sur le transport des grains de l'Ouest. Je suis d'avis que la formule courante est efficace à long terme et ne peut être modifiée annuellement pour refléter les courtes fluctuations dans les taux de volume et de l'inflation.

*[Traduction]*LE NORD CANADIEN—LA PROPAGANDE DES GROUPES DE
PRESSION ANTI-PIÉGEAGE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'un des secteurs les plus anciens et les plus honorables de l'économie canadienne est menacée. Je veux parler de l'industrie de la fourrure qui a pris naissance au Canada. Pendant des années le commerce des fourrures a fait la richesse de notre pays, et sans l'attraction vers les régions éloignées que cette industrie suscitait, le Canada pourrait bien n'être encore formé que de quelques petites localités le long du Saint-Laurent. De nos jours, l'Institut canadien de la fourrure estime que 100,000 Canadiens s'adonnent à ce commerce qui contribue éminemment à équilibrer notre balance des paiements. Il ne s'agit pas ici que de trappeurs mais bien de gens de tous les métiers: vendeurs, marchands, pelletiers, personnel de la vente aux enchères, couturiers et vendeurs au détail.

● (1810)

Dans le Nord, le piégeage demeure encore aujourd'hui le principal élément de l'économie locale. Ainsi, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous produisons annuellement pour 3 à 5 millions de dollars de peaux dont le prix aura considérablement augmenté après traitement et mise en valeur. Cette industrie rapporte donc plus que toute autre du secteur primaire, pêche ou abattage du bois y compris. Bien des Canadiens du Grand Nord, surtout dans ma circonscription, tirent entièrement ou partiellement leur subsistance du piégeage. Fait plus important encore, sans doute, cette coutume fait partie de leur mode de vie. Elle constitue un gage d'indépendance. Ceux qui peuvent aller piéger de temps à autre ne seront jamais pris de court.

Voilà, monsieur le Président, que tout cela est menacé. L'industrie subit les assauts concertés de certains organismes richement pourvus, comme Greenpeace et divers groupes se portant à la défense des animaux, dont les membres sont invariablement des citoyens peu au courant des techniques du piégeage. Ils en exagèrent le côté cruel, lequel reste discutable. Cette sorte de cruauté ne se compare absolument pas à celle que subissent les animaux de boucherie, en particulier les veaux, au Canada. Tout au long de leur existence courte et misérable, ces animaux vivent une vie pénible et cruelle, tandis que les animaux pris au piège auront au moins joui de leur liberté pendant toute leur vie, parce que ce sont des animaux sauvages. J'ai vu des panneaux sur des autobus d'Ottawa où l'on parlait de ce genre de chose. Il y a en outre le recours à

des moyens de pression difficilement acceptables et parfois à des tactiques illégales. Je me souviens de l'incident qui s'est produit il y a quelques années à la foire aux fourrures de Francfort; des manteaux de fourrure avaient été aspergés de peinture et les jeunes mannequins qui les portaient avaient été attaqués.

Quand j'ai posé des questions au ministre jeudi dernier, il s'est montré bien disposé envers les trappeurs, mais les réponses que nous avons reçues ne nous renseignaient guère sur les mesures que prend le gouvernement pour les défendre. A mon avis, les trappeurs devraient disposer d'une organisation et de moyens financiers comparables à ceux de leurs adversaires pour défendre leur point de vue. Il faudrait établir une stratégie pour coordonner les efforts des trappeurs eux-mêmes, de leurs organisations et des associations d'autochtones. Je sais que beaucoup de travail a déjà été fait ici, et je pense notamment à la Conférence de Winnipeg organisée récemment par le Conseil des autochtones du Canada. Je place aussi dans cette catégorie les gouvernements des provinces et des territoires qui légifèrent en matière de méthodes de piégeage et qui sont responsables de la gestion des animaux à fourrure, de même que le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je ne suis pas convaincu que le gouvernement ait fait tout ce qu'il pouvait dans ce domaine, monsieur. Nous ne devons pas perdre cette bataille comme nous avons perdu celle des manteaux de fourrure blanche. Il faut empêcher que les trappeurs canadiens soient réduits à la misère à cause d'un chantage.

● (1815)

[Français]

M. René Gingras (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, lors de la période des questions orales du jeudi 3 mai, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a soulevé la question du groupe de pression écologiste et de la menace que ses activités constituent pour l'industrie de la fourrure canadienne, et pour le mode de vie des chasseurs du Nord, particulièrement des autochtones.

Comme l'a dit le ministre à ce moment-là, c'est un fait que ce groupe écologiste constitue une menace grave et injustifiable. Le boycottage des peaux de phoques organisé par la Communauté économique européenne en 1982 nous rappelle clairement que les mouvements écologistes peuvent exercer une influence profonde sur le marché. Si les marchés étrangers de la fourrure succombent sous cette menace, l'industrie de la fourrure canadienne s'en ressentira sérieusement. De plus, les chasseurs autochtones et les chasseurs du Nord seront les plus touchés par le ralentissement éventuel du commerce de la fourrure. Les répercussions d'une seule saison de chasse perdue pourraient être très graves pour les collectivités.

De ce fait, en décembre 1983, les trois ministres de l'Environnement (M. Caccia), des Affaires extérieures (M. MacEachen) et des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) ont proposé au Cabinet une stratégie fédérale en trois volets basée sur des consultations avec toutes les parties intéressées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement,